



**REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
L'OFFICE DES NATIONS UNIES
À GENÈVE ET DES
ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN SUISSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'Ambassadeur

LF/cda/2023-0017367

Genève, le 12 janvier 2023

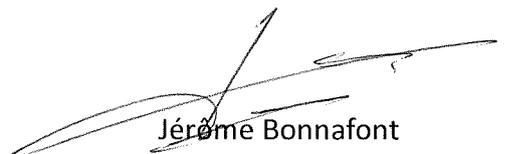
Madame la Présidente,

Par votre courrier daté du 25 novembre 2022, vous avez souhaité porter à la connaissance des Autorités françaises des informations relatives à une série de messages sur internet, notamment la plateforme « Twitter », contre Madame Assa Traoré, dans le contexte de l'examen par votre Comité des 22ème et 23ème rapports périodiques de la France, les 15 et 16 novembre 2022.

Les Autorités françaises remercient le Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) pour ses alertes concernant les messages à caractère haineux proférés sur les réseaux sociaux à l'encontre de Mme Assa Traoré. Les Autorités françaises prennent ces alertes en considération et confirment pleinement la liberté du CERD d'échanger avec des membres de la société civile dans le cadre des mécanismes des Nations Unies de contrôle du respect des droits de l'Homme.

Les Autorités françaises réitèrent leur entière détermination à prévenir et répondre à toutes formes d'intimidations et de représailles contre toute personne ayant coopéré avec les mécanismes des Nations unies. A cet égard, elles sont bien sûr attentives à la sécurité personnelle de Mme Traoré et celle de son entourage, notamment familial. Le Parquet de Paris a par ailleurs ouvert une enquête pénale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma haute considération et de ma *haute* *considération* *et* *de* *ma* *haute* *considération*,



Jérôme Bonnafont

Mme Verene Shepherd
Présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale
Haut-Commissariat aux droits de l'Homme
Palais des Nations
1211 GENEVE 10